



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

campagnes électorales

Question écrite n° 120811

## Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la législation en matière de publication de sondages en période de campagne électorale officielle. Ces outils d'évaluation de l'état de l'opinion publique sont en effet très fréquemment utilisés par les médias en période de campagne électorale et bénéficient alors d'une exposition démesurée. Ils participent ainsi dans une certaine mesure à la fabrication de l'opinion publique, au détriment d'autres éléments plus objectifs, phénomène particulièrement regrettable à quelques jours du vote réputé libre et éclairé des électeurs. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer s'il entend agir en la matière afin d'instaurer certaines limites quant à la quantité de sondages publiés par les médias en période de campagne électorale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Roy](#)

**Circonscription :** Nord (19<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120811

**Rubrique :** Élections et référendums

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mars 2007, page 2799